



PROGRAMME DE FORMATION

# ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS L'AIDE A DOMICILE : MODULATION OU ANNUALISATION ?

# ASSOCIATIONS PRESTATAIRES # DROIT DU TRAVAIL

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les règles d'organisation de la durée du travail dans l'aide à domicile : Convention collective nationale du 21 mai 2010 et accord de branche du 30 mars 2006 sur les temps modulés
- Connaître le régime d'annualisation de la durée du travail selon la loi du 20 août 2008
- Résoudre les problématiques de gestion de planning et d'indisponibilité des salariés
- Améliorer vos pratiques professionnelles à partir de l'analyse des documents de votre association : contrats de travail modulés, plannings de salariés, compteurs de modulation temps plein / temps partiel

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### Public

Dirigeants  
Salariés administratifs

### Prérequis

Aucun

### Effectif

10 participants  
maximum

### Moyen d'évaluation

Questionnaire

### Durée

14 heures  
2 jours ou 4 demi-journées

### Format

En présentiel ou distanciel  
Nous contacter

### Session

INTER ou INTRA  
Nous contacter

### Tarif

INTER : 1200€ TTC (1000€ HT)  
INTRA : nous contacter



### Formatrice

Vanessa SOMMIER  
Avocate

### Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Des aménagements matériels, techniques, humains et pédagogiques sont définis au préalable avec vous. N'hésitez pas à nous contacter

## 1. Droit commun en matière de durée du travail

- Distinction des régimes juridiques temps plein / temps partiel
- Traitement des heures de dépassement
- Conséquences de l'obligation de respecter la durée du travail : employeur / salarié

## 2. Répartition de la durée du travail et construction des plannings

- Notion de temps de travail effectif – Focus : les inter-vacations
- Durée maximale et minimale de travail
- Pausés, interruptions et amplitudes de travail
- Temps de repos obligatoires
- Travail du dimanche et des jours fériés
- Astreinte
- Travail de nuit

## 3. Modulation du temps de travail : temps plein et temps partiel

- Principe de variation de la durée du travail sur 12 mois
- Temps de travail effectif potentiel et durée rémunérée
- Limites hautes et basses de la modulation (temps plein / temps partiel)
- Mentions obligatoires selon l'accord de branche du 30 mars 2006
- Contreparties pour le temps partiel modulé
- Focus : la plage de non-disponibilité (temps partiel modulé)

## 4. Compteurs de modulation et régularisation : temps plein et temps partiel

- Exposé des deux compteurs de modulation
- Régularisation des compteurs en fin de période de modulation
- Régularisation des compteurs en cours de période de modulation

## 5. Avenant à la durée du travail en cas de modulation

- Avenant en cours de période de modulation
- Focus : indisponibilité et compteur négatif
- Avenant en fin de période de modulation

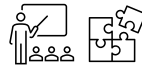
## 6. Annualisation du temps de travail

- Annualisation prévue par le code du travail
- Annualisation par accord d'entreprise
- Modalités de mise en place de l'annualisation dans votre structure
- Contenu de l'accord d'entreprise

## 7. Atelier : comparaison modulation / annualisation

## 8. Atelier : conserver ou modifier son organisation actuelle ? avantages/inconvénients

## MOYENS PEDAGOGIQUES



Alternance d'exposés juridiques et d'étude de cas



Remise d'un livret de formation



Echanges pratiques

### Les plus de la formation ★★★



Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de l'avocate



Analyse de vos documents



Avis/conseils de l'avocate

## NOUS CONTACTER



Pragmatis avocats

Organisme de formation  
enregistré sous le n° 84260272626  
auprès du Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes

28 boulevard Général de Gaulle  
26 000 VALENCE

[contact@pragmatis-avocats.fr](mailto:contact@pragmatis-avocats.fr)

04 75 78 41 38